

PACTE TERRITORIAL D'INSERTION

2022 - 2024

ACCOMPAGNER
EMPLOI
DÉVELOPPER
INNOVER

ET
BILAN
GÉNÉRAL DE
L'AVENANT
2019-2021



CORREZE
LE DÉPARTEMENT

Ayons la Corrèze en cathéïter

l'Europe
s'engage
en Nouvelle-
Aquitaine



Cofinancé
par l'Union
européenne

MOT DU PRÉSIDENT

En compétence des politiques d'aide sociale et de solidarités des territoires, nous assurons la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion dont relève le dispositif rSa.

L'accès à l'emploi demeure pour notre Collectivité un enjeu primordial. Cette priorité que nous nous sommes fixée depuis maintenant 6 ans nécessite pour l'ensemble des professionnels de la Collectivité, d'être présents au quotidien, à l'écoute des attentes et des particularités de tous nos territoires et force de propositions afin d'apporter le meilleur niveau de réponses possibles.

Nous attachons une importance toute particulière à aller au devant de chacun de nos concitoyens les plus en difficulté. Nous restons vigilants à offrir une équité dans l'accompagnement et des réponses sur l'ensemble du département.

Pour réaliser cette ambition, nous avons adopté et décliné le Pacte Territorial 2016-2018 puis son Avenant 2019-2021 fixant les grands axes d'une politique départementale d'insertion forte et volontariste, sans cesse réactualisée et enrichie.

Et c'est dans cette volonté forte que va s'inscrire ce Pacte Territorial d'Insertion 2022-2024.

Le bilan de l'Avenant au Pacte que nous vous présentons aujourd'hui illustre l'engagement et le travail réalisé par la Collectivité au quotidien.

Avec le PTI 2022-2024, plus que jamais, l'accent sera porté sur le lien fort à tisser avec les acteurs économiques locaux afin de faciliter encore le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi.

Nous allons continuer à mobiliser l'ensemble de nos forces, de nos personnels et de nos moyens afin de proposer un large panel de leviers et d'actions pour favoriser l'accès ou le retour au monde du travail.

Fédérer l'ensemble de nos partenaires, mutualiser nos compétences, faire toujours davantage pour les plus démunis d'entre nous ; voici les piliers de ce que sera ce nouveau Pacte Territorial d'Insertion pour faciliter un accès à la formation et l'emploi pour tous.

Pascal COSTE,
Président du Conseil départemental de la Corrèze

PRÉAMBULE

La loi NOTRe du 7 août 2015 conforte les départements dans leur rôle de chef de file des solidarités et de la cohésion sociale. L'action sociale du département représente un coût financier conséquent de fonctionnement et concerne notamment les prestations légales d'aide sociale dont le revenu de solidarité active (rSa).

Le département met en œuvre la politique départementale d'insertion en s'appuyant sur deux programmes fondateurs :

- Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) qui définit la politique d'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du rSa en recensant les besoins et l'offre locale d'insertion et en planifiant les actions d'insertion correspondantes

- Le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) qui met en œuvre le PDI, définit les modalités de coordination entre partenaires pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du rSa.

CADRE LÉGAL

La loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion a pour objectif de lutter contre la pauvreté et favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

"Le Programme Départemental d'Insertion définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion, et planifie les actions d'insertion correspondantes. Le Conseil départemental doit délibérer avant le 31 mars de chaque année sur l'adoption ou l'adaptation du programme départemental d'insertion."

"Pour la mise en œuvre du programme départemental d'insertion, le Département conclut, avec les parties intéressées, un Pacte Territorial pour l'Insertion... Il définit, notamment, les modalités de coordination des actions entreprises par les parties pour favoriser l'insertion sociale et professionnel des allocataires du revenu de solidarité active."

"Il a pour vocation de déterminer des priorités d'actions partagées pour faire converger les efforts et permettre une véritable dynamique de partenariat, associant également la Région dans ses compétences de développement économique et de formation. Le PTI doit également déterminer les modalités de suivi et d'évaluation des actions d'insertion (indicateurs, comité de suivi)."

Circulaire interministérielle n°DGAS/DGEPF/2009/137 du 25 mai 2009.

SOMMAIRE

I - LE BILAN GÉNÉRAL DE L'AVENANT AU PACTE 2019-2021

1 - Les éléments de contexte socio - économique corrézien en lien avec le retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa

2 - Les bénéficiaires du rSa en Corrèze et les spécificités du territoire

2-1 - Évolution du nombre de bénéficiaires du rSa

2-2 - Répartition territoriale

2-3 - Profil du bénéficiaire du rSa

2-4 - Montant moyen du rSa socle

3 - Les premiers résultats de la politique d'insertion socio - professionnelle à destination des bénéficiaires

3-1 - Une systématisation de l'accompagnement : 1 bénéficiaire/1 offre d'insertion/1 accompagnement personnalisé

3-2 - Une employabilité favorisée pour les bénéficiaires du rSa :

* l'offre d'accompagnement interne au Conseil départemental

* les actions d'insertion partenariales pour activer les parcours

3-3 - Une meilleure accessibilité et lisibilité des offres d'emploi à destination des bénéficiaires du rSa : l'offre de service BOOST Emploi, le Contrat Local d'Innovation Sociale (CLIS),...

4 - Bilan détaillé des fiches action jointes en annexes

SOMMAIRE

II - LE PACTE TERRITORIAL D'INSERTION 2022-2024

AXE 1 : Les actions pour accéder à la formation et l'emploi
20 fiches action

- 1- Mise en lien direct Offre - Demande
- 2 - Clés de l'emploi
- 3- Vis l'emploi / Immersions dans les entreprises
- 4- Pass pour l'emploi
- 5- Contrat Local d'Innovation Sociale
- 6- BOOST Emploi
- 7- Forums Emploi
- 8- Remplacements dans les collèges du Département
- 9- Les clauses d'insertion sociale dans les marchés
- 10- Contrats aidés PEC
- 11- Déploiement du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE)
- 12- Conduites au changement au sein de l'équipe d'accompagnement CD19
- 13- Acculturation dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi
- 14- Bénévolat "compétences et citoyenneté"
- 15- Bourse au permis
- 16- Ateliers compétences numériques de base
- 17- Représentation des bénéficiaires du rSa dans les instances
- 18- Plateforme collaborative Emploi Insertion
- 19- Observatoire départemental de l'emploi et des métiers
- 20- Promotion des dispositifs Insertion-État au travers du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)

AXE 2 : Des professionnels et des métiers pour accompagner à la formation et l'emploi
12 fiches action

- 21- Chargé de mission entreprises

- 22- Coach professionnel
- 23- Coach jeunes
- 24- Coach séniors
- 25- Référent professionnel
- 26- Coach social
- 27- Référent social
- 28- Psychologue du travail
- 29- Animateur numérique itinérant
- 30- Agent de santé - Infirmier Diplômé d'État (IDE)
- 31- Animateur du PTI
- 32- Accompagnement global

Bilan Avenant PTI 2019-2021

Actions	Bilan 2019-2021	Poursuite 2022-2024
<u>OBJECTIF STRATEGIQUE I</u>		
- Plateforme collaborative Emploi Insertion	- Réalisé : 123 membres; 18 691 pages vues; 1 528 utilisateurs	OUI
- BOOST Emploi	- Réalisé : 46 321 utilisateurs; 84 726 visites; 203 comptes recruteurs créés; 2 898 CV / CV Catcher	OUI
- Observatoire Départemental de l'Emploi et des Métiers	- Réalisation partielle : Groupe de travail opérationnel au regard de la perte d'activité de la plateforme collaborative Emploi Insertion / Réflexion en cours pour rattachement au SPIE	OUI
<u>OBJECTIF STRATEGIQUE II</u>		
- Promotion des dispositifs d'accès aux soins en Haute Corrèze	- Réalisé : 1 groupe de travail Santé Haute Corrèze	NON
- Accompagnant Santé - Infirmier Diplômé d'État	- Réalisé : 2 accompagnants Santé - IDE; 275 personnes accompagnées; 101 suivis clôturés	OUI
- Plateforme de covoiturage Conseil départemental	- Réalisé : 1 carte interactive covoiturage sur le site de la Collectivité	NON
- Permis et déploiement du très haut débit en Corrèze	- Non réalisé : Pas de besoin identifié	NON
- Bourse au permis	- Réalisé	OUI
- Cartographie des lieux d'accès numériques	- Réalisé : 1 carte "Les lieux d'accès gratuits connectés en Corrèze"	NON
- Animateur numérique itinérant	- Réalisé : 1 animateur numérique itinérant	OUI
- Ateliers compétences numériques de base	- Réalisé : 222 ateliers animés; 593 personnes accompagnées	OUI
<u>OBJECTIF STRATEGIQUE III</u>		
- Immersion(s) en entreprise(s)	- Réalisé : 1 497 PMSMP réalisées	OUI
- Chargé de mission entreprises emploi	- Réalisé : 1 192 offres exclusives; 253 contacts entreprises	OUI
- Bus BOOST Emploi	- Réalisé : 1 Vaccibus	NON

- Remplacement dans les collèges départementaux	- Réalisé : 19 177.80 heures totales facturées; 113 bénéficiaires du rSa missionnés	OUI
- Remplacements dans les lycées du Département	- Non réalisé : Après un travail de prospection, cette mesure ne peut se déployer au sein de la Région Nouvelle Aquitaine de par le nombre de lycées dans cette nouvelle région et leurs fonctionnements différents	NON
- Promotion du Plan d'Investissement dans les Compétences	- Réalisé : 1 Information Collective	OUI
- Les Clés de l'emploi	- Réalisé : 9 Clés de l'emploi réalisées; 51 contrats de travail et / ou formation	OUI
- BOOST Sénior	- Réalisation partielle : Poste validé en Comité Technique du 11/10/2019	OUI
- Forum BOOST Emploi	- Réalisé : 3 Forum BOOST Emploi avec 2 territorialisés et 1 départemental	OUI
- SAS de préparation à l'emploi Fibre Optique dans le cadre de l'IDéeFOP	- Réalisé : 2 sessions de formation organisées	NON
- Opération parrainage	- Réalisé : 1 convention engagée et arrivée à son terme	NON
- Bénévolat "Compétences et Citoyenneté"	- Réalisé : 4 contrats de bénévolat signés	OUI
- Les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics	- Réalisé : 127 marchés; 21 maîtres d'ouvrage accompagnés; 442 participants dont 102 bénéficiaires du rSa; 182 058.43 heures de travail	OUI
- Coach professionnel	- Réalisé : 2 coachs professionnels; 59 % de sorties emploi formation	OUI
- Coach social	- Réalisé : 2 coachs sociaux; 26 % de sorties emploi formation	OUI
- Psychologue du travail	- Réalisé : 1 psychologue du travail; 44 suivis clôturés	OUI
- Contrat Local d'Innovation Sociale	- Réalisé : 11 CLIS signés	OUI
<u>OBJECTIF STRATEGIQUE IV</u>		
- Animateur PTI	- Réalisé : 1 animateur PTI; 2 comités de pilotage; 18 groupes de travail; 11 réunions	OUI
- Instances de gouvernance	- Réalisé : 8 représentants des bénéficiaires du rSa élus	OUI

Un objectif central : Accéder et accompagner à la formation et l'emploi

*** Actions nouvelles**

Actions	Objectifs	Publics	Comment ?	Échéance
- Mise en lien direct Offre - Demande	- Développer le lien avec les entreprises, Anticiper et mieux repérer les besoins, Déployer un outil informatique de parcours pour plus de rapidité et une information et un positionnement améliorés	- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa; Entreprises; Tous les acteurs intervenant sur les volets de l'emploi et la formation	- Action collective	2022
- Clés de l'emploi	- Préparer la rencontre avec l'entreprise recruteuse; Travailler la posture professionnelle, Sécuriser l'accès à l'emploi	- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa	- Action collective	2022
- Vis l'emploi / Immersions dans les entreprises	- Aider à définir et asseoir un projet professionnel; Découvrir les métiers; Favoriser les recrutements	- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa	- Action individuelle	2022
- Pass pour l'emploi	- Préparer les publics aux entretiens professionnels par la valorisation de leurs compétences; Les outiller dans leur recherche d'emploi; Comprendre et décrypter les codes de l'entreprise	- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa	- Action collective	2022
- Contrat Local d'Innovation Sociale	- Favoriser et sécuriser les recrutements; Soutenir l'employeur en l'accompagnant dans la mise en place d'un tutorat au sein de l'entreprise pour pérenniser l'emploi	- Les bénéficiaires du rSa; Entreprises locales corréziennes	- Action individuelle	2022
- BOOST Emploi	- Favoriser le retour à l'emploi; Mettre en œuvre les outils de la Collectivité pour répondre aux besoins du marché de l'emploi; Mettre en relation l'offre et la demande	- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa; Entreprises; Tous les acteurs intervenant sur les volets de l'emploi et la formation	- Action individuelle	2022
- Forums Emploi	- Favoriser le recrutement direct; Faciliter la recherche d'emploi ou de formation et le recrutement	- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa; Entreprises corréziennes	- Action collective	2022

- Remplacements dans les collèges du Département	- Mettre à disposition sur une courte durée, des publics en insertion auprès des collèges; Aider à définir et confirmer l'employabilité; Renouer avec le monde du travail	- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa; Personnes en situation d'insertion sociale et professionnelle suivies par les professionnels des MSD	- Action individuelle	2022
- Les clauses d'insertion sociale dans les marchés	- Favoriser l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières par le biais de la commande publique; Soutenir et valoriser les Structures de l'Insertion par l'Activité Économique ainsi que les structures du secteur protégé en leur réservant des marchés	- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa; Publics prioritaires des politiques publiques de l'emploi	-Action individuelle	2022
- Contrats aidés PEC	- Accéder à un contrat de travail; Bénéficier d'un accompagnement renforcé pour développer ses compétences et ses qualités professionnelles	- Tous publics en insertion; Les bénéficiaires du rSa; Tous les employeurs du secteur non marchand	- Action individuelle	2022
- Déploiement du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE)	- Candidater à l'appel à manifestation d'intérêt déposé par l'État; Engager un travail partenarial spécifique pour des parcours sans couture; Mutualiser et coordonner l'ensemble des partenaires et des outils de l'insertion pour des actions et des accompagnements améliorés	- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa; Partenaires de l'emploi et la formation; Entreprises	- Action collective partenariale	2023
- Conduites au changement au sein de l'équipe d'accompagnement CD19	- Organiser des actions de professionnalisation visant des évolutions des pratiques professionnelles; Amener les référents des parcours à adopter des méthodes communes d'accompagnement; Former les agents au changement	- Référents de parcours du Conseil départemental en charge de l'accompagnement des personnes bénéficiaires du rSa	- Action collective	2024
- Acculturation dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi	- Partager des données entre partenaires de l'emploi et de l'insertion; Renforcer la coordination entre partenaires; Évoluer vers une culture commune de l'insertion	- Partenaires de l'emploi et de l'insertion; Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa	- Action collective	2024
- Bénévolat "compétences et citoyenneté"	- Apporter sa contribution à la vie sociale; Développer du lien social, Gagner en confiance; Acquérir de nouvelles compétences; Favoriser l'accès à l'emploi et/ou la formation	- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa	- Action individuelle	2022

- Bourse au permis	- Se déplacer; Optimiser l'accès à l'emploi ou la formation; Développer l'autonomie	- Les bénéficiaires du rSa	- Action individuelle	2022
- Ateliers compétences numériques de base	- Développer l'autonomie numérique pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle	- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa	- Action collective / Action individuelle	2022
- Représentation des bénéficiaires du rSa dans les instances	- Faire du citoyen, un acteur des politiques sociales; Favoriser la citoyenneté et l'implication des personnes accompagnées	- Les bénéficiaires du rSa	- Action collective	2022
- Plateforme collaborative Emploi Insertion	- Optimiser la connaissance et l'utilisation des dispositifs de l'emploi et de l'insertion; Centraliser et simplifier l'accès à ces dispositifs	- Agents du service Insertion, des MSD du Conseil départemental; Agents de l'ADEPEP 19 en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa reconnus travailleurs handicapés; Autres partenaires de l'emploi et de l'insertion	- Action individuelle	2022
- Observatoire départemental de l'emploi et des métiers	- Fournir au niveau départemental des informations sur les secteurs qui recrutent, les métiers d'avenir et les formations qui y mènent; Améliorer la connaissance réciproque des besoins des entreprises et des publics en demande d'emploi; Partager des données avec les partenaires de l'emploi et de l'insertion facilitant l'accompagnement des publics; Renseigner et analyser l'activité du service Insertion dans le cadre des objectifs de la politique départementale et de l'évolution des politiques publiques	- Partenaires de l'emploi et de l'insertion; Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa; Entreprises	- Action collective et partenariale	2024
- Promotion des dispositifs Insertion-État au travers du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)	- Promouvoir les actions en faveur de l'emploi et la formation	- Agents de la Collectivité et de l'ADPEP 19 en charge de l'accompagnement des publics en insertion	- Action collective	2022
- Chargé de mission entreprises	- Constituer un réseau d'entreprises et recueillir les offres exclusives Conseil départemental; Faciliter le	- Tous publics en insertion dont les bénéficiaires du rSa; Entreprises	- Action individuelle	2022

- Coach professionnel	recrutement; Promouvoir le dispositif BOOST Emploi	- Les bénéficiaires du rSa	- Action individuelle	2022
- Coach jeunes	- Faciliter et sécuriser la recherche d'emploi et le recrutement; Sécuriser l'accès à et dans l'emploi	- Jeunes de 17 à 30 ans	- Action individuelle	2022
- Coach séniors	- Assurer un accompagnement professionnel renforcé auprès de jeunes corréziens; Promouvoir le dispositif BOOST Emploi; Faciliter l'accès à l'emploi et la formation	- Les bénéficiaires du rSa de plus de 50 ans	- Action individuelle	2023
- Réfèrent professionnel	- Favoriser l'accès à l'emploi des plus de 50 ans; Accompagner les personnes dans l'élaboration de leur projet professionnel vers et à l'emploi en valorisant leurs compétences et capacité professionnelles	- Les bénéficiaires du rSa	- Action individuelle	2022
- Coach social	- Accompagner le bénéficiaire dans l'élaboration de son projet professionnel vers et à l'emploi; Formaliser les étapes du parcours d'insertion et les activer; Favoriser l'accès à l'emploi et la formation	- Les bénéficiaires du rSa	- Action individuelle	2022
- Réfèrent social	- Faciliter les parcours d'insertion et mobiliser les personnes pour une insertion socio professionnelles durable; Recentrer la personne sur son parcours et travailler avec elle sur ses choix prioritaires pour lever les freins à l'insertion	- Tous publics en insertion dont les bénéficiaires du rSa	- Action individuelle	2022
- Psychologue du travail	- Aider les personnes à lever les premiers freins à leur insertion; Faciliter l'insertion sociale	- Les bénéficiaires du rSa	- Action individuelle	2022
- animateur numérique itinérant	- Dynamiser les parcours d'insertion; Enclencher un processus de changement	- Tous publics en insertion dont les bénéficiaires du rSa	- Action individuelle	2022
- Agent de santé - Infirmier Diplômé d'État (IDE)	- Développer l'autonomie numérique; Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes; Résoudre des problématiques numériques personnelles ciblées collectivement et/ou individuellement	- Les bénéficiaires du rSa	- Action individuelle	2022
	- Favoriser l'accès aux soins pour les bénéficiaires du rSa et résoudre les difficultés de santé à l'issue			

<p>- Animateur du PTI</p>	<p>de l'accompagnement; réduire les freins à l'employabilité liés aux problématiques de santé</p> <p>- Élaborer et piloter les actions à mettre en œuvre dans le cadre du PTI; Coordonner les partenaires de l'emploi et de l'insertion; Développer et enrichir l'offre départementale d'insertion et favoriser l'accès à l'emploi et la formation</p>	<p>- Tous publics en insertion dont les bénéficiaires du rSa</p>	<p>- Action individuelle</p>	<p>2022</p>
<p>- Accompagnement global</p>	<p>- Bénéficiaire d'un accompagnement collaboratif (social et professionnel) réalisé par un conseiller Pôle emploi et un travailleur social du Conseil départemental; se coordonner entre partenaires pour agir simultanément sur les problématiques repérées pour favoriser l'accès à l'emploi et la formation</p>	<p>- Tous publics en insertion dont les bénéficiaires du rSa</p>	<p>- Action individuelle</p>	<p>2022</p>

I - LE BILAN GÉNÉRAL

DE L'AVENANT AU PACTE 2019-2021

INTRODUCTION

L'activation et la déclinaison de cette volonté politique forte, tout particulièrement pour les bénéficiaires du rSa dont nous avons la charge, s'appuie sur le Pacte Territorial d'Insertion (PTI).

Avec nos partenaires, nous avons bâti le Pacte pour la période 2016/2018 autour de 29 fiches actions puis son Avenant 2019/2021 et ses 30 fiches action. Ces actions enrichies de nouvelles orientations déterminées par les besoins des publics et des territoires, nous permettent de constater et de confirmer aujourd'hui, l'intérêt de cette démarche collaborative.

En effet, le Pacte Territorial d'Insertion nous a permis de travailler ensemble, de mutualiser nos dispositifs pour apporter un niveau de réponses le plus complet possible aux personnes en difficulté, de construire et d'innover avec des actions concertées et territorialisées.

L'Avenant du PTI 2019/2021 a également permis de maintenir et d'enrichir l'offre d'accompagnement individualisée indispensable au quotidien pour aider et mobiliser les publics en insertion.

L'impact positif de cette démarche sur la qualité de réponses et de leviers que nous proposons à nos concitoyens, se vérifie avec le bilan et l'évaluation du PTI 2016-2018 puis se confirme avec la poursuite et l'enrichissement de ces actions et l'Avenant du Pacte 2019/2021.

Cet Avenant 2019/2021 a été voté en séance plénière du 28 Novembre 2018. Il s'attache à coordonner et fédérer tous les partenaires œuvrant dans le domaine de l'insertion et est construit en articulation avec les politiques locales, nationales et européennes.

Dans la continuité des orientations 2016/2018, son objectif est de **FAVORISER LE RETOUR A L'EMPLOI DES BENEFICIAIRES DU RSA** à travers 4 axes stratégiques :

- Systématiser et renforcer l'accompagnement des bénéficiaires du rSa
- Redéfinir et rénover l'offre d'insertion sociale, proposer une offre de services adaptés pour favoriser l'employabilité
- Mettre en lien l'insertion avec le développement économique
- Renouveler les modes de gouvernance

1 - LES ELEMENTS DE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE CORREZIEN EN LIEN AVEC LE RETOUR A L'EMPLOI DES BENEFICIAIRES DU RSA

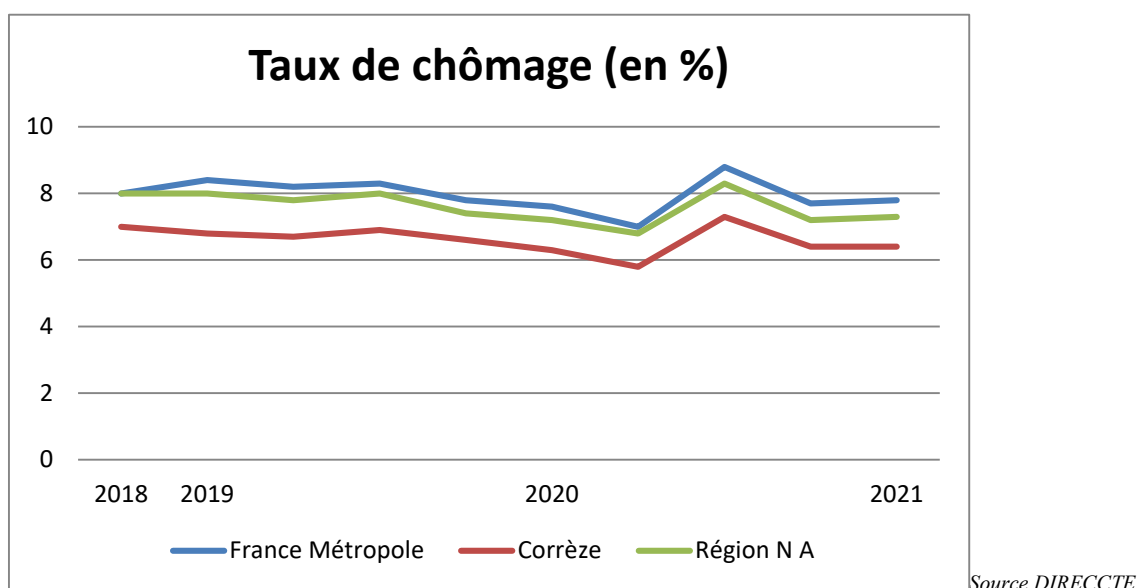
La Corrèze se caractérise aujourd'hui par une situation plus favorable que celle constatée en France ou en Nouvelle Aquitaine.

Chiffres du chômage :

Ainsi, le taux de chômage est de 6.4 % au premier trimestre 2021 contre 7.3 % en Nouvelle Aquitaine et 7.8 % en France. On constate par ailleurs une baisse régulière malgré un rebond au 3^{ème} trimestre 2020 dans un contexte pandémique inédit.

Taux de chômage en pourcentage - Source DIRECCTE

Taux de chômage (en %)	2018	2019				2020				2021
	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1
France Métropole	8,5	8,4	8,2	8,3	7,8	7,6	7,0	8,8	7,7	7.8
Corrèze	7,1	6,8	6,7	6,9	6,6	6,3	5,8	7,3	6,4	6.4
Région N A	8,2	8,0	7,8	8,0	7,4	7,2	6,8	8,3	7,2	7.3



Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories ABC s'élève à 17 290 au 30/06/21, soit une augmentation de 0.6 % par rapport à juin 2019, supérieur au taux de progression régionale de +0.03 % sur la même période.

	Nombre de demandeurs d'emploi Catégorie ABC	
	CORREZE	REGION NA
Déc-18	17 300	512 230
Déc-19	16 800	492 800
Déc-20	17 520	511 850
juin-21	17 290	507 990

Source Pôle Emploi

Catégories ABC regroupent tous les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi

Le nombre de demandeurs d'emplois de catégories ABC, en baisse depuis quelques années, subit une nette augmentation de près de 3% en 2020 en lien direct avec la crise sanitaire. Cependant, on observe une diminution progressive depuis le début d'année 2021.

De façon globale, les recrutements et intentions d'embauche pour 2021 restent limités, traduisant la difficulté des entreprises à anticiper dans un contexte sanitaire chargé d'incertitudes. Néanmoins, l'adaptation à la période particulière que nous vivons depuis un an et demi a des effets positifs sur l'emploi, en témoignent certains métiers qui voient leurs besoins se renforcer. Les métiers qui devraient tout particulièrement recruter se situent dans le domaine de la santé, le transport, la logistique, l'aide à domicile, le numérique ou encore l'agriculture.

Précisément sur la Corrèze, les employeurs du département prévoient 9 820 intentions d'embauche pour 2021, ce qui représente 800 projets en moins par rapport à 2020.

(Source Pôle Emploi - Enquête BMO 2021 / Le département de la Corrèze)

24.1 % des établissements envisagent de recruter en Corrèze, une part en baisse sur un an et qui reste inférieure à la moyenne régionale. 42 % des projets de recrutement en Corrèze concernent les services aux particuliers suivis par les métiers de l'agriculture, de la restauration et de l'agroalimentaire.

La part de population couverte par le rSa, c'est-à-dire le prorata du nombre de bénéficiaires du rSa par rapport au nombre total d'habitants, est au 31/12/2019 (source Dress) de :

4.8 % en Région Nouvelle Aquitaine, au 31/12/2019

5.3 % en France Métropolitaine

2.6 % en Corrèze.

Le pourcentage corrézien témoigne d'une faible part de personnes bénéficiant du rSa dans ce département grâce notamment aux efforts de la Collectivité pour trouver des sorties positives.

La Corrèze se situe alors au 7^{ème} rang des départements avec un taux de bénéficiaires du rSa le plus faible à corréliser avec un taux de sorties emploi/formation de 36% en 2020.

2 - LES BENEFICIAIRES DU RSA EN CORREZE ET LES SPECIFICITES DU TERRITOIRE

Pour comprendre l'évolution du nombre de bénéficiaires du rSa, il nous faut intégrer les évolutions législatives depuis 2015, les modalités de financement ainsi que la distinction entre bénéficiaires et foyers allocataires.

Entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France Métropolitaine, le rSa s'est substitué au RMI, à l'allocation de parent isolé et aux dispositifs d'intéressement liés à la reprise d'activité. Entre 2009 et 2015, il a remplacé également partiellement la prime pour l'emploi. On distingue alors dans le rSa, un volet "minimum social", le rSa socle et un "complément de revenus d'activités" : le rSa activité. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Prime Pour l'Emploi et le rSa activité ont laissé place à la Prime d'Activité (PA).

Depuis 2009 et la loi généralisant le revenu de solidarité active, si le pilotage intégral de ce dispositif relève de la compétence des départements, l'État s'était engagé sur une compensation des dépenses à l'euro près.

Or le montant restant à charge de la Collectivité est chaque année plus important.

Le poids de la charge financière non compensée par l'État est de plus en plus lourd.

La crise sanitaire inédite que nous avons traversée, a bouleversé le paysage social et économique, impactant directement les politiques sociales et d'insertion.

Si la réforme attendue de l'assurance chômage qui devait se répercuter sur le dispositif rSa est à nouveau différée, il n'en reste pas moins que les impacts directs COVID sur l'allocation rSa sont cependant très lourds :

- Une forte augmentation du nombre de bénéficiaires du rSa en Corrèze : + 12.15 % entre janvier et décembre 2020
- Une augmentation significative du montant global du rSa versé : + 2,5 millions d'euros sur un an en lien avec le nombre de bénéficiaires : 7187 bénéficiaires du rSa à fin décembre 2020 et 780 nouveaux allocataires.

Le budget initial voté en 2020 a été insuffisant et a nécessité un dépassement budgétaire de +12,8%.

2-1 - Évolution du nombre de bénéficiaires du rSa

		12/2018	12/2019	évolution 2018-19	12/2020	évolution 2019-20	06/2020	06/2021	évolution 2020-21
rSa Socle (CD)	Nombre bénéficiaires	6 374	6 408	+0.5%	7 187	+12.2%	7 168	6 642	-7.34%
Prime d'activité (État) (avec ou sans rSa)	Nombre bénéficiaires	9 740	14 867	+52.6%	15 223	+2.4%	15 051	14 709	-2.27%

Source Données consolidées MSA - CAF Élisabeth - Service Insertion Conseil départemental Corrèze

Données rendues sur des droits ouverts et versables

Données concernant la prime d'activité calculées uniquement avec la CAF car pas de données rendues pour la MSA

En Corrèze, le Conseil Départemental dénombre, en données consolidées CAF - MSA, au 30 juin 2021, 6 642 bénéficiaires.

Le nombre de bénéficiaires du rSa, en baisse constante depuis 2015 est reparti à la hausse avec une forte augmentation du nombre de personnes de + 12 % entre janvier et décembre 2020, dû à la pandémie covid-19 mondiale.

Néanmoins, on assiste au 30/06/21, à une baisse constante du nombre de ces bénéficiaires grâce aux actions engagées par la Collectivité.

Il est important de souligner l'écart d'évolution sur 2018-2019, entre le dispositif rSa porté par le Département (+0.5%) et celui porté par l'État (+52.6%). Les bénéficiaires du rSa sortent donc du dispositif rSa socle avec un contrat de travail et bénéficient en suivant de la prime d'activité État pour compléter leurs revenus.

2-2 - Répartition territoriale

Les bénéficiaires du rSa socle sont situés majoritairement sur le bassin de Brive (43.6 %) en cohérence avec la logique démographique.

Carte Répartition territoriale des bénéficiaires en Corrèze par MSD Juin 2021 - source BO service Insertion
Conseil départemental de la Corrèze*

** A noter une différence de 33 bénéficiaires du rSa par rapport aux données consolidées CAF - MSA en lien avec la date d'extraction des données*



Sur la période 2019-2021, on observe :

- une augmentation générale du nombre de bénéficiaires du rSa sur toutes les MSD du Département à l'exception du territoire de Brive (3 MSD) et de la MSD de Tulle
- trois fortes augmentations sur les MSD de Meyssac avec + 51.83 %, d'Égletons avec + 42.69 % et de Bort Les Orgues avec + 27.80 % (augmentations du nombre de bénéficiaires du rSa sur les mêmes MSD que lors du bilan du PTI 2016-2018).

Concernant la répartition cantonale sur cette même période, on assiste à :

- une diminution du nombre de bénéficiaires du rSa sur le canton de Brive 4 (- 24.47 %)
- trois fortes augmentations de ce nombre sur les cantons du Midi Corrèzien avec + 53.47 %, de Seilhac Monédières avec + 44.16 % (comme lors du bilan PTI 2016-2018) et d'Ussel avec + 22.41 % (nouvelle augmentation sur ces 3 dernières années).

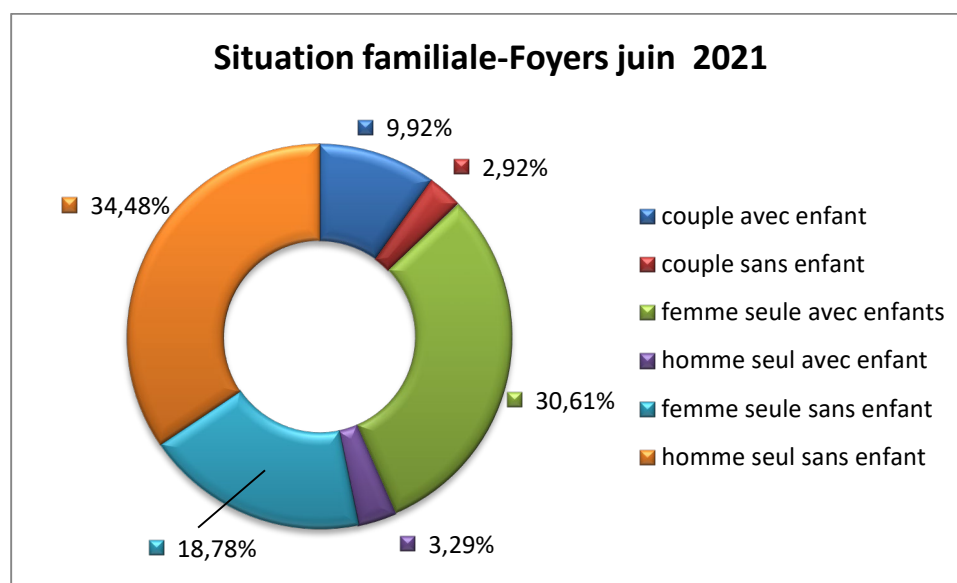
2-3 - Profil du bénéficiaire du rSa

87.16 % des foyers sont constitués d'un seul adulte soit une augmentation de plus de 1 % sur la période.

La situation familiale la plus représentée est celle des hommes seuls sans enfant, suivie des femmes seules avec enfants.

Cette tendance s'affichait déjà lors du bilan et de l'évaluation du PTI 2016-2018 et tend donc à se confirmer avec les années.

Au 30/06/2021, 34.48 % des bénéficiaires du rSa sont des hommes seuls sans enfant et 30.61 % sont des femmes seules avec enfants.



2-4 - Montant moyen du rSa socle

	12/2018	12/2019	12/2020	06/2021
Montant moyen				
CAF	456,32 €	472,36 €	476,06 €	476.22
MSA	385,56 €	410,56 €	419,66 €	414.76

3 - LES PREMIERS RESULTATS DE LA POLITIQUE D'INSERTION SOCIO PROFESSIONNELLE A DESTINATION DES BENEFICIAIRES

Les résultats de la première évaluation menée en 2018 sur l'impact du PTI et de la politique départementale d'insertion ont permis de dégager 4 constats majeurs sur l'ensemble des actions du PTI et celles liées à l'activité quotidienne du service Insertion de la Collectivité. Ces résultats et les impacts observés sur 2019-2021 ont été confortés par la continuité de la politique départementale d'insertion menée avec :

- Une systématisation de l'accompagnement
- Une employabilité favorisée
- Une meilleure accessibilité et lisibilité des offres d'emploi
- Une coordination opérationnelle

Au 30/06/2021, 93 % des actions du PTI sont réalisées ou en cours de réalisation :

sur un total de 30 actions, 26 sont achevées, 2 sont en cours de réalisation et 2 restent non réalisées (bilans ci-dessous).

3-1 - Une systématisation de l'accompagnement : 1 bénéficiaire/1 offre d'insertion/1 accompagnement personnalisé

Depuis 2015, le Conseil départemental met tout en œuvre pour un accompagnement le plus qualitatif possible dont la mesure se fait au travers de la contractualisation.

Le CER, Contrat d'Engagement Réciproque, est l'outil permettant de définir et formaliser les engagements réciproques entre le bénéficiaire et le Président du Conseil départemental en vue de son insertion sociale et/ou professionnelle. Il a pour rôle d'évaluer et de déterminer régulièrement l'avancée du projet d'insertion, les actions et étapes à engager, de mesurer leur réalisation ou de réadapter leur déroulement et de fixer des échéances régulières à l'activation du parcours d'insertion.

Entre 2019 et 2021, ce taux de contractualisation se stabilise pour l'équipe d'accompagnement Insertion avec un taux de contractualisation moyen de 97 %.

	2018	2019	2020	06/2021
Taux de contractualisation de l'équipe d'accompagnement du service Insertion (en %)	96.7	98	98	96
Taux de contractualisation des référents sociaux (en %)	88	87.3	84.5	84
Taux global (en %)	92.35	92.65	91.25	90

Plusieurs facteurs ont favorisé l'augmentation du taux de contractualisation:

- le déploiement territorial des Réunions d'Informations et de Mobilisation (RIM)
Ce temps de mobilisation des personnes dès leur entrée dans le dispositif (4 à 6 semaines après l'ouverture du droit) est déterminant pour une activation dynamique et une mobilisation de la personne dans son parcours d'insertion. L'équipe d'accompagnement du service Insertion est en charge de recevoir individuellement chaque nouvel arrivant dans le dispositif.
- la systématisation des relances auprès des bénéficiaires
Ce suivi et ce contrôle dans l'activation des parcours est indissociable d'une offre large d'outils et d'accompagnement. La notion de droits et devoirs incombe à chacun, bénéficiaire et Collectivité, et se traduit par un respect des engagements et des échéances.
- l'évaluation plus qualitative des CER et des parcours d'insertion
- le déploiement de nouveaux intervenants dédiés à l'insertion sociale et professionnelle (coach professionnels et sociaux).

Globalement, l'activité des réunions à l'entrée dans le dispositif rSa, de 2019 à juin 2021 est représentée par :

- 2 280 RIM
- 3 665 bénéficiaires du rSa reçus
- 3 651 1^{er} CER réalisés

3-2 - Une employabilité favorisée pour les bénéficiaires du rSa :

* l'offre d'accompagnement interne au Conseil départemental

La Collectivité a fait le choix d'une offre d'accompagnement internalisée, riche et modulable. Sa pertinence se mesure au quotidien par la qualité et la complémentarité des réponses apportées au public.

Les deux modalités d'accompagnement pré existantes, référents sociaux et référents professionnels rSa ont été revisités de façon à pouvoir offrir un niveau d'accompagnement et de réponses au plus près des problématiques rencontrées par les bénéficiaires du rSa.

En complément de plus de 70 travailleurs sociaux de secteur, en 2020, l'équipe Insertion dédiée à l'accompagnement du public rSa est composée de 19 personnes : 11 référents professionnels, 2 coachs sociaux, 2 coachs professionnels, 2 agents de santé - Infirmières Diplômées d'État, 1 animatrice numérique itinérante et 1 psychologue du travail.

- ❖ 2 coachs sociaux : ils visent un accompagnement et un soutien personnalisés, de proximité des bénéficiaires du rSa en vue d'une recherche de solutions d'autonomie. La personne sera volontaire pour travailler activement sur son autonomie. Cet accompagnement individualisé, de 6 mois renouvelable une fois, va mobiliser la personne sur la résolution de ses difficultés. L'approche et la singularité de cet accompagnement résident dans le positionnement du bénéficiaire du rSa qui est maître d'œuvre et acteur principal de son parcours d'accompagnement, et dans la réactivité et proximité immédiates du coach social.

- ❖ 2 coachs professionnels : ils offrent un accompagnement court, renforcé vers et dans l'emploi ou la formation des bénéficiaires du rSa. Cet accompagnement d'une durée courte de 5 mois renouvelable une fois, facilite et sécurise l'accès à l'emploi ou la formation.
- ❖ 2 infirmiers : ils accompagnent les bénéficiaires du rSa dont les problématiques de santé constituent un frein dans la mise en œuvre d'un parcours d'insertion. Ils vont permettre à ces personnes d'accéder à un parcours de soins.
- ❖ 1 animateur numérique itinérant : il joue un rôle central au sein même des parcours d'insertion pour lutter contre la fracture numérique. Les sessions de formation et/ou permanences encadrées qu'il dispense favorisent l'accès aux outils numériques et à une autonomie numérique.
- ❖ 1 psychologue du travail : il apporte un regard et une expertise autres sur la capacité de la personne au changement et sur ses potentialités à réorienter son projet professionnel.

On peut constater un effort important pour réduire les freins sociaux notamment par la prise en compte des problématiques santé des bénéficiaires du rSa, en recentrant la personne sur son projet et en la rendant actrice de son parcours.

On assiste à une montée en charge de la modalité d'accompagnement "Coach professionnel" et à une confirmation de l'intérêt de l'accompagnement renforcé "Coach social".

* les actions d'insertion partenariales pour activer les parcours

Au delà des raisons endogènes, l'environnement peut demeurer un frein que ce soit l'éloignement géographique des bassins d'emploi ou encore la situation familiale notamment pour les familles monoparentales.

50 conventions annuelles sont signées dans le cadre du PDI avec les différents partenaires pour réduire les freins à l'employabilité, optimiser les compétences des bénéficiaires du rSa et ainsi compléter l'offre d'accompagnement du Conseil départemental.

Parmi ces conventions, 65 % relèvent du champ de l'insertion par l'activité économique, 15 % concernent le champ de la mobilisation professionnelle, 13 % pour le champ social/santé/mobilité et 7 % sont relatives à la création d'entreprise.

Favoriser l'employabilité, ce n'est pas uniquement lever des freins mais aussi aider les bénéficiaires à acquérir, développer, optimiser des compétences professionnelles.

Afin de permettre une meilleure orientation et un suivi plus performant des bénéficiaires, des actions complémentaires ont été déployées à la fois :

- à destination des professionnels afin d'identifier les ressources sur le territoire : plateforme collaborative emploi insertion, cartographie des lieux d'accès numériques,...
- à destination des bénéficiaires : les Clés de l'emploi (action de techniques de recherche d'emploi visant à préparer les personnes à des entretiens de recrutement sur des postes immédiatement disponibles avec l'appui de l'entreprise recruteuse), les périodes d'immersion dans les entreprises, les remplacements dans les collèges, action bénévolat "Compétences et Citoyenneté"...

3-3 - Une meilleure accessibilité et lisibilité des offres d'emploi à destination des bénéficiaires du rSa : l'offre de service BOOST Emploi, le Contrat Local d'Innovation Sociale (CLIS), ...

D'autres moyens ont été déployés pour rendre plus lisibles et accessibles les offres d'emploi et les besoins des recruteurs.

Le recrutement d'un animateur numérique en septembre 2018 permet d'organiser une permanence par mois dans chaque Maison de la Solidarité Départementale afin de faciliter l'accès et l'utilisation du numérique aux publics reçus. Il propose deux types d'ateliers collectifs : des ateliers BOOST Emploi et des ateliers de compétences numériques de base.

Un poste de chargé de mission entreprises de la cellule BOOST Emploi assure la mise en relation entre les entreprises et les demandeurs d'emploi dont les bénéficiaires du rSa. Un réseau de 600 entreprises a été constitué. La plateforme BOOST Emploi permet aux demandeurs d'emploi de consulter les offres d'emploi mais également de déposer un curriculum vitae. L'augmentation du nombre de vues sur la plateforme est constante.

A noter que les annonces sur Facebook rencontrent une audience croissante, les réseaux sociaux semblant être de plus en plus privilégiés, notamment par des publics plus jeunes par rapport aux sites traditionnels de recherche d'emploi. Les professionnels de l'insertion (référénts professionnels et coach) mettent à profit l'outil pour les bénéficiaires du rSa qu'ils accompagnent.

Par ailleurs, des évènementiels sont organisés au niveau local ou départemental en fonction des besoins repérés, comme le Forum départemental BOOST Emploi des métiers de l'aide et de l'accompagnement Secteur Médico Social du 13 octobre 2020 qui a accueilli 500 visiteurs dont une centaine de bénéficiaires du rSa autour de 57 stands.

Le Conseil départemental recueille aussi des offres d'emploi exclusives via BOOST Emploi et contribue directement au recrutement des demandeurs d'emploi avec par exemple, les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics.

Il propose également une action de tutorat, le Contrat Local d'Innovation Sociale (CLIS).

Il accompagne et sécurise l'employeur et le salarié sur les premières semaines du contrat de travail avec un tutorat quotidien au sein de l'entreprise et un suivi par le coach professionnel. Depuis fin 2020, 11 CLIS ont été signés ; les 2 premiers sont arrivés à leur terme (6 mois) et ont tous les deux donné lieu à des CDI.

3-4 - Une coordination opérationnelle avec des modes de gouvernance renouvelés

Les professionnels du Conseil départemental en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa ont pu bénéficier de la création d'une plateforme collaborative et participer à des journées d'information et/ou de formation et de promotion de dispositifs.

Cet outil a été élaboré suite aux constats récurrents des professionnels face à une absence de lisibilité des informations et dispositifs d'insertion mais aussi d'une surcharge de mails.

Cette plateforme a pour objectif de pouvoir compacter, garder en mémoire et organiser par grandes thématiques : offres d'emploi, formations, actions et convention PDI... les différentes informations à disposition.

Par ailleurs, le Conseil départemental a souhaité engager une réelle participation de l'utilisateur et favoriser la citoyenneté. Pour cela, il a renouvelé ses modes de gouvernance en recrutant en juillet 2017, un chargé d'animation pour assurer la coordination du PTI puis en élisant des représentants des bénéficiaires du rSa. En effet, la parole de l'utilisateur est essentielle pour construire des actions adéquates mais sa prise en compte reste encore à développer.

4 - BILAN DETAILLE DES FICHES ACTION JOINT EN ANNEXE

II - LE PACTE TERRITORIAL D'INSERTION

2022-2024

INTRODUCTION

Le Président du Conseil départemental est seul signataire du Pacte dont la validation est requise en Assemblée départementale. Il associe les partenaires à ce document stratégique et peut y convier en fonction des besoins, de nouveaux partenaires : l'État, le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, Pôle emploi, les communautés d'agglomération de Brive, Tulle et Ussel, les Missions Locales de Brive, Tulle et Ussel, l'ARS, la CAF de la Corrèze, la CPAM de la Corrèze, la MSA Limousin, les CCAS de Brive, Tulle et Ussel, l'ADPEP 19, les chambres consulaires : CCI, CMA et Agriculture, le CRESLI, INAE, la CPME19, l'UDESS, le MEDEF.

Dans la continuité du travail déjà entrepris et attentif aux besoins des publics et des territoires, la politique publique d'insertion corrézienne s'organise sur une priorité : **ALLER VERS L'EMPLOI.**

Pour cela, deux grands axes de déclinaison du Pacte :

- Les actions pour accéder à l'emploi et la formation
- Des professionnels et des métiers pour accompagner à l'emploi et la formation

Ce Pacte saura évoluer, s'adapter et se réorienter autant que de besoin.

Le nouveau Pacte Territorial d'Insertion construit autour de 32 fiches action a été adopté en Conseil départemental du 26 novembre 2021.

AXE 1

An illustration featuring three stylized human figures in a flat, modern style. On the left, a man in a blue shirt and orange pants and a woman in a red jacket and tan pants are walking towards the right, holding the left edge of a large, horizontal orange banner. On the right, a man in an orange shirt and blue pants is walking towards the left, holding the right edge of the same banner. The banner is set against a light beige, abstract background shape that resembles a large, soft-edged letter 'A'.

**LES ACTIONS POUR ACCÉDER À
LA FORMATION ET L'EMPLOI**

20 FICHES ACTION



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION N°1 Mise en lien direct Offre - Demande

- Développer le lien avec les entreprises
- Anticiper et mieux repérer les besoins
- Déployer un outil informatique de parcours pour plus de rapidité et une information et un positionnement améliorés

Descriptif de l'action

Avec l'appui de la cellule BOOST Emploi, la Collectivité a pu constituer un réseau d'entreprises Corrésiennes qu'elle ne cesse d'actualiser et d'enrichir.

Des contacts réguliers avec les chefs d'entreprises permettent de recenser en direct les besoins précis en terme de qualifications, compétences, formations, métiers,... pour pouvoir ensuite les diffuser à l'équipe d'accompagnement du territoire ciblé, chargée de préparer les personnes au code de l'entreprise et aux recrutements.

Des actions collectives complémentaires, au plus près de la demande, peuvent être mises en place selon les objectifs fixés ensemble : Pass pour l'emploi, Clés de l'emploi, Forums,.. avec pour but final l'embauche des bénéficiaires du rSa.

Avec l'ambition d'être toujours plus réactifs sur ces recrutements, la Collectivité va déployer un outil informatique de parcours sécurisant les recensements, les positionnements, les retours d'entretiens, les recrutements et les suivis dans l'emploi.

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa
- Entreprises
- Tous les acteurs intervenant sur les volets de l'emploi et de la formation

TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre d'actions collectives
- Nombre de contrats de travail



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION N°2 Clés de l'emploi

- Préparer la rencontre avec l'entreprise recruteuse
- Travailler la posture professionnelle
- Sécuriser l'accès à l'emploi

Descriptif de l'action



Présentation Action

Dans le cadre de sa politique départementale d'insertion, le Conseil départemental s'est fixé comme priorité, le retour à l'emploi ou à la formation.

Ainsi, des ateliers collectifs "Clés de l'emploi" sont proposés, en partenariat avec les entreprises locales.

Cette action vise à accompagner les entreprises dans leurs recrutements par une préparation en amont des candidats. Elle permet de travailler sur les codes de l'entreprise, les attendus, la posture professionnelle et de se projeter sur le marché du travail.

Elle vise à une optimisation et une sécurisation des recrutements.

Les "Clés de l'emploi" se déroulent en plusieurs temps :

- ✓ une information collective
- ✓ un atelier CV + lettre de motivation
- ✓ une phase préparatoire aux entretiens de recrutements avec simulations d'entretien (utilisation d'outils numériques et travail avec vidéo), des temps individuels, collectifs
- ✓ une visite ou une rencontre avec l'entreprise recruteuse
- ✓ un job dating avec l'entreprise (DRH ou chef d'entreprise)

Cette action est portée par les coachs professionnels en partenariat avec BOOST Emploi et la psychologue du travail. Elle est mise en œuvre à chaque fois que des besoins sont recensés.

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de "Clés de l'emploi" réalisées
- Nombre de positionnements sur l'action
- Nombre de contrats de travail à l'issue de l'action



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION N°3

Vis l'emploi / Immersions en entreprises

- Aider à définir et asseoir un projet professionnel
- Découvrir des métiers
- Favoriser les recrutements

Descriptif de l'action

L'accueil en entreprise pour réaliser une immersion professionnelle est possible dans le cadre d'un dispositif prévu par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et sous certaines conditions : Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP).

Il s'agit de bénéficier d'une expérience professionnelle en vue de :

- ✓ découvrir un métier ou un secteur d'activité
- ✓ confirmer un projet professionnel grâce à des situations réelles de travail
- ✓ initier un parcours d'embauche pour accéder à un emploi ou dans le cadre d'une reconversion

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre total de PMSMP réalisées
- Nombre de PMSMP réalisées selon l'objectif visé



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION N°4 Pass pour l'emploi

- Préparer les publics aux entretiens professionnels par la valorisation de leurs compétences
- Les outiller dans leur recherche d'emploi
- Comprendre et décrypter les codes de l'entreprise

Descriptif de l'action

Face à un contexte économique de plus en plus exigeant, les bénéficiaires du rSa ont besoin de se démarquer et de disposer d'un maximum d'outils pour valoriser leur parcours professionnel et leurs compétences.

Ceci passe par une préparation ciblée et des entraînements réguliers aux entretiens d'embauche afin d'être le plus réactif possible dès lors qu'ils vont postuler à une offre d'emploi.

Cette action interviendra dans le cadre d'un accompagnement avec un référent professionnel pour outiller le bénéficiaire du rSa et optimiser ses chances du retour à l'emploi et / ou formation.

Le bénéficiaire du rSa sera positionné sur cette action qui se déroulera comme suit :

- ✓ présentation de l'action à partir d'offres d'emplois fictives
- ✓ travail sur le CV + lettre de motivation
- ✓ préparation aux entretiens
- ✓ simulations d'entretiens
- ✓ ateliers sur "comment postuler et faire ses relances" et "comment développer son réseau"

Cette action intervient en complémentarité des "Clés de l'emploi".

En effet, une personne peut bénéficier de cette action et être par la suite positionnée sur l'action "Clés de l'emploi" pour être d'autant plus opérationnelle et augmenter ses chances d'être recrutée.

L'action est portée par les référents professionnels, la psychologue du travail, l'animatrice numérique et le chargé de mission entreprises.

Le Pass pour l'emploi permettra de proposer des candidatures plus ciblées et plus efficaces.

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de "Pass pour l'emploi" réalisés
- Nombre de positionnements sur l'action
- Nombre de contrats de travail



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION N°5 Contrat Local d'Innovation Sociale

- Favoriser et sécuriser les recrutements
- Soutenir l'employeur en l'accompagnant dans la mise en place d'un tutorat au sein de l'entreprise pour pérenniser l'emploi

Descriptif de l'action



Présentation Action

A l'écoute des besoins de tous les territoires et de toutes leurs composantes sociales et économiques, le Département a mesuré dès le départ l'absolue nécessité d'associer et de travailler le lien entre économique et social.

Il multiplie les initiatives en ce sens avec des dispositifs novateurs et assure une veille informationnelle permanente et active de l'évolution des chiffres de l'emploi, des besoins des chefs d'entreprises et des spécificités locales

En sa qualité de chef de file de l'insertion sociale et professionnelle et en concertation étroite avec le tissu économique local, le Département propose la mise en œuvre d'un nouveau dispositif favorisant grâce à du tutorat, l'intégration et le maintien dans l'emploi de bénéficiaires du rSa.

Cet engagement se concrétise : le Contrat Local d'Innovation Sociale (CLIS).

En s'appuyant sur un partenariat étroit avec les entreprises locales et les groupements d'employeurs, ce nouveau dispositif cible une action de tutorat quotidien pour des emplois d'une durée au moins égale ou supérieure à 30h par semaine.

Ces contrats de travail, CDD ou CDI, seront d'une durée minimale de 6 mois.

Cette mesure favorise un retour à l'emploi plus pérenne et sécurise cet accès dans l'emploi pour les publics grâce au format et à la durée de ces contrats.

L'aide financière est de 3 000 € pour le tutorat d'un CDD de 6 mois et de 4 000 € pour un CDI sur les 6 premiers mois et proratisée si besoin sur le nombre effectif de mois travaillés.

PUBLICS CIBLES

- Les bénéficiaires du rSa
- Entreprises locales corréziennes

TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de CLIS signés
- Nombre de sorties emploi à l'issue de l'action
- Nombre de CDI et de CDD



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION N°6 BOOST Emploi

- Favoriser le retour à l'emploi
- Mettre en œuvre les outils de la Collectivité pour répondre aux besoins du marché de l'emploi corrézien
- Mettre en relation l'offre et la demande

Descriptif de l'action

La plateforme BOOST Emploi créée en 2016 va à présent déployer et renforcer encore son action auprès des entreprises corréziennes et des publics en recherche d'emploi pour faciliter davantage les placements en emploi et répondre au plus près des problématiques actuelles du marché de l'emploi local.

Pour cela, en plus des fonctionnalités habituelles de cette plateforme, le chargé de mission Entreprises travaille en lien direct avec les professionnels de l'accompagnement et les publics eux même pour un positionnement rapide et sécurisé sur les offres d'emploi immédiatement disponibles localement.

Cette nouvelle modalité de travail permet d'apporter au tissu économique un niveau de réponses rapide, de présenter des profils adaptés et d'impulser une dynamique de retour à l'emploi rapide et en adéquation avec la politique départementale d'insertion.

Lancée en mars 2016, la plateforme BOOST Emploi regroupe l'offre et la demande d'emploi sur le Département.

Elle permet de faciliter la mise en relation, l'accès aux offres et propose aux employeurs et aux candidats un accompagnement au recrutement.

Entièrement gratuite, cette plateforme dispose :

- ✓ d'un volet "employeur" où l'employeur peut déposer créer son compte, déposer ses offres d'emploi, consulter les CV en ligne, suivre les actualités du territoire
- ✓ d'un volet "candidat" où chaque personne peut déposer son CV en ligne et / ou utiliser le CV Catcher, découvrir les offres d'emploi et suivre les statistiques des différents bassins en terme d'emploi
- ✓ de la possibilité d'alertes quotidiennes

Une plateforme téléphonique permet également la mise en relation rapide avec un conseiller et participe ainsi au retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa.

Ce dispositif, bien implanté, voit ses chiffres de fréquentation progresser d'année en année et confirme l'intérêt d'une telle plateforme sur le territoire.

Elle se doit d'évoluer sans cesse au regard du contexte socio économique, de la demande et dans l'objectif d'une réactivité permanente.

C'est pourquoi, de nouvelles opérationnalités sont régulièrement activées pour répondre au plus près des besoins des territoires et des corréziens.

L'action BOOST Emploi se décline également sur les réseaux sociaux avec une page Facebook créée en 2017 et une page Instagram créée en 2020.

En effet, face à l'évolution du marché du travail et à l'arrivée de nouvelles générations plus sensibles aux réseaux sociaux, le dispositif BOOST Emploi a souhaité s'adapter au contexte et évoluer pour cibler de nouveaux publics et favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Chaque jour, des offres d'emploi et de formation, des actualités, des témoignages et diverses informations sont publiées, diffusées, partagées sur les pages Facebook et Instagram amenant à une centralisation de ces données sur les réseaux, en complémentarité de celles présentes sur la plateforme BOOST Emploi.

Véritables outils de communication et d'information, ces réseaux sociaux apportent une réelle plus value dans la recherche d'emploi et de formation de certains publics.

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa
- Entreprises
- Tous les acteurs intervenant sur les volets de l'emploi et de la formation

TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de visites
- Nombre d'utilisateurs
- Nombre de comptes recruteurs créés
- Nombre de comptes utilisateurs créés
- Nombre de CV déposés
- Nombre de CV Catcher créés
- Nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux
- Nombre de publications



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION N°7 Forums Emploi

- Favoriser le recrutement direct
- Faciliter la recherche d'emploi ou de formation et le recrutement

Descriptif de l'action

Le Conseil départemental a fait de l'accès à l'emploi, sa première priorité.

Pour cela, il s'attache à mettre en œuvre toutes les actions susceptibles de faciliter les parcours et l'intégration dans le monde du travail.

Ouverts à l'ensemble des corréziens en recherche d'emploi et / ou de formation, les forums Corrèze BOOST Emploi s'organisent en fonction des besoins particuliers recensés avec la collaboration des partenaires de l'emploi et de l'insertion. Des structures spécialisées dans un domaine précis peuvent être également associées au regard de la thématique du Forum.

Les Forums permettent aux employeurs de proposer leurs offres d'emploi, rencontrer des candidats, collecter des CV et recruter.

Les personnes en recherche d'emploi ont directement accès aux recruteurs, peuvent établir un dialogue en direct et découvrir des offres et des métiers à proximité de leur domicile.

Quant aux partenaires institutionnels, il s'agit de promouvoir et de faciliter la lecture et l'accès à leurs dispositifs.

Ces forums sont mis en place alternativement au niveau départemental et sur des territoires spécifiques en fonction de la demande et des besoins repérés.

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en recherche d'emploi et / ou de formation dont bénéficiaires du rSa
- Entreprises corréziennes

TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de Forums organisés
- Nombre de participants
- Nombre de bénéficiaires du rSa
- Nombre d'offres d'emploi et / formation pourvues



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION N°8 Remplacement dans les collèges du Département

- Mettre à disposition sur une courte durée, des publics en insertion auprès des collèges
- Aider à définir et confirmer l'employabilité
- Renouer avec le monde du travail

Descriptif de l'action

Il s'agit d'effectuer des remplacements d'agents départementaux intervenant dans les collèges sur des postes de services généraux pour des missions spécifiques, ponctuelles et sur une durée limitée. Cette action au départ de son lancement, ne ciblait que 16 collèges.

Pour des raisons d'équité territoriale, la Collectivité a fait le choix de lancer un marché de façon à engager la même démarche sur l'ensemble des collèges corréziens, soit 24 collèges, pour une effectivité à septembre 2021. De plus, pour augmenter les chances de positionnements face à des demandes soudaines et urgentes, cette action sera élargie à un public en insertion avec une priorité maintenue pour les bénéficiaires du rSa.

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa
- Personnes en situation d'insertion sociale et professionnelle suivies par les professionnels des MSD

TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de personnes en insertion missionnées
- Nombre de bénéficiaires du rSa missionnés
- Nombre total d'heures réalisées par des personnes en insertion
- Nombre d'heures réalisées par les bénéficiaires du rSa



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION N°9

Les clauses d'insertion sociale dans les marchés

- Favoriser l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières par le biais de la commande publique
- Soutenir et valoriser les Structures d'Insertion par l'Activité Économique ainsi que les structures du secteur protégé en leur réservant des marchés

Descriptif de l'action

Le Département de la Corrèze, dans le cadre de sa politique départementale d'insertion, s'est engagé, avec le soutien de fonds européens, dans le développement de clauses sociales d'insertion.

En effet, ces clauses sont activées sur l'ensemble du territoire départemental par deux porteurs de projet : la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive en compétence sur son territoire et le Conseil départemental de la Corrèze sur le reste du territoire corrézien.

Outre l'intégration de ces clauses sur leurs propres marchés, le Conseil Départemental de la Corrèze et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive mettent à disposition des maîtres d'ouvrage de leur territoire, une ingénierie afin d'assister les différents acheteurs publics dans la mise en œuvre et le suivi de ce dispositif.

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa
- Publics prioritaires des politiques publiques de l'emploi

TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de marchés
- Nombre de maîtres d'ouvrage accompagnés
- Nombre de participants
- Nombre de bénéficiaires du rSa parmi les participants
- Nombre total d'heures d'insertion réalisées
- Nombre d'heures d'insertion réalisées par les bénéficiaires du rSa



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION N°10 Contrats aidés PEC

- Accéder à un contrat de travail
- Bénéficier d'un accompagnement renforcé pour développer ses compétences et ses qualités professionnelles

Descriptif de l'action

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont devenus des parcours emploi compétences (PEC).
La mise en œuvre du PEC repose sur le triptyque emploi - formation - accompagnement :

- ✓ un emploi permettant de développer des compétences transférables
- ✓ un accès facilité à la formation
- ✓ un accompagnement tout au long du parcours avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail

C'est un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

La durée initiale est de 12 mois, et la durée totale ne peut excéder 24 mois, sauf en cas de dérogation, prévue par l'article L.5131-23-1 du code du travail (pour achever une formation professionnelle en cours de réalisation, pour les travailleurs handicapés, ou les salariés âgés de 50 ans et plus rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi).

La personne est salariée et à ce titre, bénéficie des mêmes conditions de travail que les autres salariés de la structure, des mêmes droits et des mêmes obligations.

Il s'agit d'un contrat de travail de droit privé, d'une durée hebdomadaire de 20 heures minimum.

La rémunération du salarié ne peut être inférieure au Smic horaire.

L'employeur offre à son salarié un accompagnement renforcé avec toutes les conditions d'un parcours insérant.

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion
- Les bénéficiaires du rSa
- Tous les employeurs du secteur non marchand

TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de PEC signés
- Typologie des publics



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION N°11 Déploiement du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) en Corrèze

- Candidater à l'appel à manifestation d'intérêt déposé par l'État
- Engager un travail partenarial spécifique pour des parcours sans couture
- Mutualiser et coordonner l'ensemble des partenaires et des outils de l'insertion pour des actions et des accompagnements améliorés

Descriptif de l'action

Il s'agit d'engager la construction sur le territoire de la Corrèze de ce nouveau service public en fixant comme objectifs de :

- ✓ simplifier les démarches au maximum du point de vue des personnes
- ✓ mieux coordonner l'ensemble des acteurs dans leur réponse aux difficultés rencontrées par les personnes
- ✓ proposer des parcours à visée d'emploi en levant en parallèle les éventuels freins (santé, logement, mobilité) à partir d'une seule et même démarche
- ✓ garantir un parcours "sans couture" malgré les changements de statuts

Cette mise en œuvre du service public de l'insertion et de l'emploi s'inscrit dans un cadre de cohérence et de continuité des parcours et se fonde sur un soutien de l'État aux initiatives des acteurs de l'insertion, au premier rang desquels les Conseils départementaux.

Le Conseil départemental de la Corrèze souhaite répondre à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par l'État en juillet 2021 pour expérimenter de nouvelles modalités de travail dès janvier 2022 et ce, pour 2 ans.

Ceci devrait passer par le recrutement d'un chef de projet qui sera en charge initialement de faire un diagnostic de la situation corrézienne pour élaborer ensuite un plan d'actions détaillé.

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa
- Partenaires de l'emploi et de l'insertion
- Entreprises

TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de partenaires associés à l'AMI
- Autres critères directement définis selon les axes de travail de l'AMI



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION N°12

Conduites au changement au sein de l'équipe d'accompagnement CD 19

- Organiser des actions de professionnalisation visant des évolutions des pratiques professionnelles
- Amener les référents des parcours à adopter des méthodes communes d'accompagnement
- Former les agents au changement

Descriptif de l'action

Tenant compte des avancées et des attendus gouvernementaux, il paraît incontournable de disposer d'une culture commune de travail et ceci passe par le premier maillon de l'accompagnement : l'équipe d'accompagnement des bénéficiaires du rSa du Conseil départemental de la Corrèze.

Les impacts attendus sont bien :

- ✓ une coordination opérationnelle structurée et pérenne au sein de cette équipe interne au Conseil départemental
- ✓ une harmonisation des pratiques pour une meilleure prise en charge des personnes
- ✓ une dynamique améliorée dans l'accès et l'utilisation des dispositifs

Ceci amenant à un gain de temps pour tous : accès facilité et simplifié et optimisation des données, outils, dispositifs, connaissance élargie de l'environnement emploi / insertion, et appui au pilotage.

Des actions de professionnalisation et / de formations, visant ces évolutions seront dispensées assurant un accompagnement des organisations dans le changement.

PUBLICS CIBLES

- Référents de parcours du Conseil départemental en charge de l'accompagnement des personnes bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre d'actions de professionnalisation et / formations organisées
- Nombre d'agents participants



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION N°13

Acculturation dans le cadre du service Public de l'Insertion et de l'Emploi

- Partager des données entre partenaires de l'emploi et de l'insertion
- Renforcer la coordination entre partenaires
- Évoluer vers une culture commune de l'insertion

Descriptif de l'action

La construction du service public de l'insertion et de l'emploi repose sur des objectifs d'amélioration au quotidien des parcours d'insertion et sur une exigence de coordination revisitée entre les acteurs et une évolution des pratiques professionnelles.

Le parcours d'insertion doit être vu comme un projet, où la personne est actrice et au cœur de ses démarches. L'approche collaborative des partenaires aura donc pour visée l'amélioration de ces parcours d'insertion en facilitant la circulation de données.

Ces nouvelles méthodes et nouvelles façons de travailler s'inscrivent dans une conduite du changement des pratiques professionnelles par des démarches d'acculturation réciproque et des collaborations et coordinations revisitées pour un dialogue "métier" entre les acteurs partenaires.

De nouveaux outils communs pourront être déployés et de nouvelles modalités d'organisations partenariales mises en œuvre en plus de sessions de formations.

PUBLICS CIBLES

- Partenaires de l'emploi et de l'insertion
- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de sessions de formations organisées
- Nombre de personnes participantes



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION N°14

Bénévolat "compétences et citoyenneté"

- Apporter sa contribution à la vie sociale
- Développer du lien social
- Gagner en confiance
- Acquérir de nouvelles compétences
- Favoriser l'accès à l'emploi et/ou à la formation

Descriptif de l'action

Le Conseil départemental offre la possibilité à des bénéficiaires du rSa de s'engager sur la base du volontariat dans une action bénévole pour :

- ✓ développer du lien social
- ✓ gagner en confiance
- ✓ acquérir des compétences
- ✓ favoriser leur accès à l'emploi et/ou à la formation.

Face à la crise sanitaire et économique, les associations sont d'autant plus sollicitées avec l'afflux de nouvelles personnes alors même que les bénévoles de par leurs profils et leurs âges peuvent être vulnérables au virus et absents.

Le Conseil départemental a donc souhaité conjuguer le soutien aux associations et l'insertion.

Une priorité a été accordée pour des missions d'aide aux devoirs au regard des besoins recueillis et urgents, ce qui a permis de démarrer l'action au cours du 1^{er} semestre 2021.

Néanmoins, cette action, qui a toute sa légitimité au regard des besoins des associations et de la plus value pour les bénéficiaires du rSa, va être étendue en contactant les associations en tension, pour un recueil précis des besoins.

Il s'agira de classer les interventions selon les missions et/ou par secteur d'activité en tension et cela s'ajustera en fonction du contexte corrézien du moment.

Tout positionnement par un référent de parcours pour un bénéficiaire sera étudié et une réponse concertée sera donnée en fonction du profil de la personne et des besoins recensés auprès des associations.

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre d'associations contactées
- Nombre de personnes positionnées sur une action bénévole
- Nombre de contrats de bénévolat engagés
- Nombres d'heures effectuées



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION N°15 Bourse au permis

- Se déplacer
- Optimiser l'accès à l'emploi ou à la formation
- Développer l'autonomie

Descriptif de l'action

Pour les bénéficiaires du rSa, l'obtention du permis de conduire est rendue difficile en raison de son coût. Or l'absence de permis de conduire est souvent un frein dans les recherches d'emploi, les activités professionnelles et la vie personnelle.

Grâce à la "Bourse au Permis", le Conseil départemental propose un soutien financier individuel supplémentaire de 1 000 € pour l'obtention du permis de conduire.

Ce dispositif vise à aider les bénéficiaires du rSa, qui ne sont pas éligibles à une aide dans le cadre du PTI au vu de l'avancée de leur parcours d'insertion mais qui sont prêts à s'engager activement dans des démarches d'insertion.

En contrepartie, le bénéficiaire effectuera au moins 60 h de bénévolat pour réaliser une action citoyenne dans le domaine social, humanitaire ou environnemental.

Cette activité citoyenne devra être réalisée concomitamment à l'obtention de l'aide.

La participation du Conseil départemental sera versée directement à l'auto école, dès l'obtention du code par le bénéficiaire.

Un suivi régulier sera assuré par le référent de parcours.

Une convention tripartite sera signée entre le bénéficiaire, le responsable de l'association désigné et le Président du Conseil départemental.

10 bourses peuvent être accordées en 2022.

PUBLICS CIBLES

- Les bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre d'aides au permis accordées
- Nombre d'associations participantes
- Nombre de permis obtenus



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION N°16

Ateliers compétences numériques de base

📌 Développer l'autonomie numérique pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle

Descriptif de l'action

Pour lutter contre la fracture numérique et répondre aux besoins des publics en insertion, l'animateur numérique itinérant se déplace sur chaque Maison de la Solidarité Départementale afin d'assurer des rendez-vous individuels et /ou mener des ateliers collectifs.

Les ateliers collectifs ont pour objet principal la connaissance et la prise en main de la plateforme BOOST Emploi pour amener chaque bénéficiaire du rSa à s'inscrire et participer activement par la consultation des offres d'emploi, le dépôt de son CV en ligne, la création d'alertes, une vue sur les données statistiques (métiers recruteurs selon les zones géographiques, nombre d'offres d'emploi,...)...

Néanmoins, dès lors qu'une problématique commune émerge, un atelier collectif pourra être mis en place (créer et utiliser une boîte mail, consulter et renseigner ses comptes : CAF, AMELI, découvrir l'ordinateur, internet,...).

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre d'ateliers réalisés
- Nombres de personnes présentes sur les ateliers
- Nombre de thématiques proposées

LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION N°17

Représentation des bénéficiaires du rSa dans les instances

- Faire du citoyen, un acteur des politiques d'insertion
- Favoriser la citoyenneté et l'implication des personnes accompagnées

Descriptif de l'action

Le Conseil départemental de la Corrèze a souhaité associer les bénéficiaires du rSa à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques départementales d'insertion qui les concernent.

Depuis 2019, 8 représentants des bénéficiaires du rSa ont donc été associés aux instances de gouvernance des politiques publiques d'insertion.

Aujourd'hui, la Collectivité souhaite maintenir cette démarche participative et citoyenne au sein des instances de décisions.

Cependant, la mouvance inhérente au dispositif rSa l'amène à devoir renouveler et penser ces instances de représentation de façon plus large.

Une démarche de réflexion va être menée avec les associations caritatives, acteurs de proximité de ces publics, pour construire ensemble un partenariat participatif et favoriser ainsi la citoyenneté.

L'objectif final étant de recueillir les besoins et de mener à bien toutes les actions nécessaires au plus près des territoires et des personnes.

PUBLICS CIBLES

- Les bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de réunions organisées
- Nombres de participants
- Nombre de propositions dégagées par les participants
- Nombre d'actions co construites et déployées



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION N°18 Plateforme collaborative Emploi Insertion

- Optimiser la connaissance et l'utilisation des dispositifs de l'emploi et de l'insertion
- Centraliser et simplifier l'accès à ces dispositifs

Descriptif de l'action

Le service Insertion du Conseil départemental a mis en place, le 24 juillet 2017, une Plateforme collaborative Emploi Insertion recensant les outils, les dispositifs et les informations relatifs au champ de l'insertion sociale et professionnelle à disposition des référents de parcours de la Collectivité, des agents du service Insertion et avec l'objectif de pouvoir ouvrir cette plateforme aux partenaires.

Elle est composée de plusieurs onglets :

- ✓ formation
- ✓ actions d'insertion
- ✓ offres d'emploi
- ✓ FSE
- ✓ réunions
- ✓ actualités / événements

Elle propose également un blog.

Une baisse nette de la fréquentation et de l'utilisation de cet outil amène la Collectivité à mener une réflexion sur le besoin de rénovation et de modernisation de cet outil.

Des travaux sont à l'étude pour repenser la plateforme autrement et pour une intégration progressive à l'Observatoire départemental de l'emploi et des métiers.

PUBLICS CIBLES

- Agents de service insertion Conseil départemental
- Agents des Maisons de la Solidarité départementale
- Agents de l'ADPEP 19 en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa reconnus travailleurs handicapés
- Autres partenaires de l'emploi et de l'insertion

TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de pages vues
- Nombre de visiteurs



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION N°19

Observatoire départemental de l'emploi et des métiers

- Fournir au niveau départemental des informations sur les secteurs qui recrutent, les métiers d'avenir et les formations qui y mènent
- Améliorer la connaissance réciproque des besoins des entreprises et des publics en demande d'emploi
- Partager des données avec les partenaires de l'emploi et de l'insertion facilitant l'accompagnement des publics
- Renseigner et analyser l'activité du service Insertion dans le cadre des objectifs de la politique départementale et de l'évolution des politiques publiques

Descriptif de l'action

Le Conseil départemental de la Corrèze envisage de mettre en œuvre un Observatoire départemental de l'emploi et des métiers en continuité des travaux engagés avec l'Instance départementale de l'économie, de la formation et de l'orientation professionnelle (IdéeFOP) et le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE).

L'objectif est :

- ✓ d'améliorer la connaissance réciproque de tous les partenaires sur les secteurs qui recrutent, les métiers d'avenir et les formations qui y mènent,...
- ✓ de développer une base de données statistique spécifique à visée d'outil d'évaluation de la politique départementale
- ✓ d'enclencher le dossier unique des personnes pour éviter les ruptures de parcours et la redondance des accompagnements

PUBLICS CIBLES

- Partenaires de l'emploi et de l'insertion
- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa
- Entreprises

TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre d'institutions et / ou de structures partenaires
- Nombre de personnes inscrites
- Nombre de connexions totales



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION N°20

Promotion des dispositifs Insertion-État au travers du Plan d'Investissement dans les compétences (PIC)

 Promouvoir les actions en faveur de l'emploi et la formation

Descriptif de l'action

Le Gouvernement promeut un Plan d'Investissement dans les Compétences qui doit être déployé sur chaque territoire départemental.

Le Conseil département entretient un partenariat de proximité et de qualité avec les services de l'État. Dès lors que les décrets d'application préciseront les modalités de mise en œuvre des différentes actions, des réunions d'information et de sensibilisation pourront être organisées auprès des référents de parcours dans le cadre de l'accompagnement des publics pour une connaissance et une appropriation optimisées de ces dispositifs.

PUBLICS CIBLES

- Agents de la Collectivité et de l'ADPEP en charge de l'accompagnement des publics en insertion

TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de réunions d'information et de sensibilisation organisées
- Nombre de personnes présentes

AXE 2

An illustration featuring three stylized human figures. On the left, a man in a blue shirt and orange pants and a woman in a red jacket and beige pants are holding the left side of a horizontal orange banner. On the right, a man in an orange shirt and blue pants is holding the right side of the banner. The banner is set against a light beige background with soft, rounded shapes.

**DES PROFESSIONNELS ET DES MÉTIERS POUR
ACCOMPAGNER À LA FORMATION ET L'EMPLOI**

12 FICHES ACTION



DES PROFESSIONNELS ET DES MÉTIERS POUR ACCOMPAGNER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION N°21 Chargé de mission entreprises

- Constituer un réseau d'entreprises et recueillir les offres exclusives Conseil départemental
- Faciliter le recrutement
- Promouvoir le dispositif Corrèze BOOST Emploi

Descriptif de l'action



Présentation Métier

Le Chargé de mission entreprises a pour mission de favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires du rSa du département de la Corrèze en activant et collaborant étroitement avec le tissu économique local et d'animer les outils nécessaires à cet objectif

Dans le contexte économique post COVID, en lien avec les plans de relance économiques initiés et les besoins locaux de main d'œuvre, le Chargé de mission entreprises va intervenir directement auprès des professionnels de la Collectivité en charge de l'accompagnement des personnes et auprès des publics.

Sur des temps collectifs mais aussi individuels, il travaillera à adapter les positionnements et favoriser les recrutements.

Il favorise le retour à l'emploi en :

- ✓ constituant un réseau d'entreprises, identifiant et anticipant leurs besoins de personnel en matière de recrutement, gestion des compétences, formation... et en définissant des modalités de collaboration visant à promouvoir l'embauche de demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA
- ✓ orientant les bénéficiaires proposés notamment par les référents rSa professionnels et les coachs du Conseil Départemental vers des postes vacants signalés par les entreprises partenaires
- ✓ assurant et entretenant la relation entre les entreprises et les demandeurs d'emploi

Il participe à la définition des orientations stratégiques de la plateforme Corrèze Boost Emploi en :

- ✓ contribuant à l'élaboration de la plateforme et à son évolution, tant sur le plan conceptuel que technique
- ✓ contribuant à la définition du plan de déploiement de la plateforme
- ✓ formulant des propositions d'évolution
- ✓ coordonnant la mise en œuvre opérationnelle du déploiement de Corrèze BOOST Emploi à l'échelle départementale et territoriale
- ✓ assurant l'interface opérationnelle entre l'opérateur et le département de la Corrèze
- ✓ participant aux différentes instances permettant le recensement des besoins en main d'œuvre

- ✓ assurant la promotion et la communication de Corrèze BOOST Emploi
- ✓ effectuant une veille technologique sur les outils numériques d'aide de retour à l'emploi

Il anime et diffuse sur les réseaux sociaux FaceBook et Instagram en :

- ✓ publiant et partageant des "posts" liés à l'emploi ou la formation sur le département de la Corrèze
- ✓ gérant l'espace publications; réponses diverses aux internautes sur des questions liées à l'emploi, la formation ou sur le fonctionnement du site correzeboostemploi

Il participe à :

- ✓ des salons sur le thème de l'emploi ou de la formation
- ✓ la mise en œuvre de forum territoriaux BOOST Emploi
- ✓ des opérations spécifiques (Clés de l'emploi, Pass pour l'emploi...)

PUBLICS CIBLES

- Publics en insertion dont bénéficiaires du rSa
- Entreprises

TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre d'entreprises contactées
- Nombre d'annonces exclusives
- Nombre de Forums, de manifestations
- Nombre d'actions collectives

DES PROFESSIONNELS ET DES MÉTIERS POUR ACCOMPAGNER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION N°22 Coach professionnel

- Faciliter et sécuriser la recherche d'emploi et le recrutement
- Sécuriser l'accès à et dans l'emploi

Descriptif de l'action



Présentation Métier

Il s'agit d'un accompagnement dynamique, intensif, renforcé et personnalisé à et dans l'emploi ou la formation des bénéficiaires du rSa afin de favoriser une sortie rapide et pérenne du dispositif par l'entrée en formation ou le retour à l'emploi.

Actuellement, 2 coachs professionnels interviennent sur l'ensemble du territoire corrézien.

Leurs missions sont de :

- ✓ conduire des entretiens individuels avec les bénéficiaires du rSa
- ✓ réaliser le bilan des acquis et potentiels
- ✓ évaluer l'adéquation entre projet, situation du marché du travail et profil du demandeur
- ✓ établir un plan d'action et coordonner sa mise en œuvre avec l'ensemble des partenaires et/ou employeurs nécessaires à l'activation du parcours
- ✓ formaliser le plan d'action à travers un contrat d'engagement réciproque
- ✓ aider dans la création des outils de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, ...)
- ✓ préparer aux entretiens de recrutement et simuler des entretiens d'embauche
- ✓ établir régulièrement un bilan du parcours avec le bénéficiaire et les différents prestataires, partenaires et opérateurs
- ✓ développer et faire vivre un réseau partenarial d'entreprises
- ✓ rechercher activement des offres d'emploi (BOOST, réseau, entreprises, ...) et effectuer des positionnements
- ✓ accompagner le salarié et/ou l'employeur afin de sécuriser l'entrée en emploi ou en formation
- ✓ organiser et animer des ateliers collectifs "les clés de l'emploi"
- ✓ travailler en transversalité avec la cellule BOOST, les clauses sociales,...

En complémentarité de ces missions, ils animent les RIM pour capter directement leur public cible et participent activement aux forums emploi et aux actions collectives telles les "Clés de l'emploi".

Durée de l'accompagnement : 5 mois pouvant être prolongé jusqu'à 10 mois

PUBLICS CIBLES

- Les bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de bénéficiaires du rSa accompagnés
- Nombre de sorties pour emploi / formation
- Taux de contractualisation



Cofinancé par
l'Union européenne



DES PROFESSIONNELS ET DES MÉTIERS POUR ACCOMPAGNER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION N°23 Coach jeunes

- Assurer un accompagnement professionnel renforcé auprès de jeunes corréziens
- Promouvoir le dispositif Corrèze BOOST Emploi
- Faciliter l'accès à l'emploi et la formation

Descriptif de l'action



Présentation Métier

Le coach Jeunes de la Collectivité intervient sur tout le département pour accompagner des jeunes Corrèzien(ne)s de 17 à 30 ans dans leurs recherches d'emploi, de formation ou d'alternance.

Cet accompagnement renforcé a pour objectif d'aider le jeune à concrétiser son projet.

Le jeune peut être inscrit à la Mission Locale et être ayant-droit rSa. Cependant, pour ne pas faire doublon, le jeune ne doit pas être dans un autre accompagnement renforcé (garantie jeune, Pacéa, ...).

Le coach a pour objectif de sécuriser l'entrée en emploi ou en formation des jeunes en leur donnant les clés pour réussir leur projet : CV, lettre de motivation, recherche d'emploi, préparation aux entretiens, information et orientation vers les partenaires... Il faut bien identifier cet accompagnement renforcé comme une étape du parcours d'insertion du jeune.

La plus-value de cet accompagnement court et renforcé réside en plusieurs points :

- ✓ une mise en place rapide et simple de l'accompagnement du fait de l'appartenance du coach à la collectivité. Les liens entre les différents intervenants en sont facilités.
- ✓ la formation de travailleur social du coach offre une qualité de réponse en terme de prise en compte des problématiques sociales et familiales
- ✓ les modalités d'intervention du coach : 40 jeunes en file active sur un temps court lui permettent de pouvoir répondre rapidement aux sollicitations
- ✓ son intervention centrée uniquement sur le champ de l'insertion professionnelle, son expertise des outils et actions dans ce domaine et sa capacité à proposer un suivi renforcé sont autant de garants pour permettre aux jeunes suivis de valider leur projet professionnel

Durée d'accompagnement : 4 mois non renouvelable

PUBLICS CIBLES

- Jeunes de 17 à 30 ans

TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de jeunes accompagnés
- Nombre de sorties du dispositif d'accompagnement
- Nombre de sorties pour emploi / formation



DES PROFESSIONNELS ET DES MÉTIERS POUR ACCOMPAGNER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION N°24 Coach séniors

- Favoriser l'accès à l'emploi des plus de 50 ans
- Accompagner les personnes dans l'élaboration de leur projet professionnel vers et à l'emploi en valorisant leurs compétences et capacités professionnelles

Descriptif de l'action

Nouvelle action à destination des séniors.

Ses missions consistent à :

- ✓ effectuer des entretiens individuels d'accueil et d'accompagnement
- ✓ analyser le parcours professionnel et valoriser les compétences professionnelles transférables
- ✓ mener un travail sur l'estime de soi, la confiance en soi et l'image de soi si besoin
- ✓ participer à la découverte des métiers "en tension" via des ateliers collectifs : focus sur le marché de l'emploi en Corrèze et appui sur les expériences de chacun (atelier animé par un bénéficiaire pour aborder un secteur d'activité ou un métier qu'il a exercé)
- ✓ aider à la définition d'une stratégie personnelle efficace pour accéder à un emploi durable

Cette action concerne les bénéficiaires du rSa, âgés de plus de 50 ans, ne présentant pas de difficulté majeure de santé, volontaires pour reprendre un emploi rapidement.

Durée d'accompagnement : 6 mois renouvelable 1 fois.

Le poste a préalablement été validé en Comité Technique.

PUBLICS CIBLES

- Les bénéficiaires du rSa de plus de 50 ans

TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de séniors accompagnés
- Nombre de sorties du dispositif d'accompagnement
- Nombre de sorties pour emploi / formation



DES PROFESSIONNELS ET DES MÉTIERS POUR ACCOMPAGNER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION N°25 Réfèrent professionnel

- Accompagner le bénéficiaire dans l'élaboration de son projet professionnel vers et à l'emploi
- Formaliser les étapes du parcours d'insertion et les activer
- Favoriser l'accès à l'emploi et la formation

Descriptif de l'action



Présentation Métier

Ils assurent l'accompagnement professionnel des bénéficiaires du rSa par la définition d'un projet professionnel, l'établissement et la mise en œuvre d'un plan d'action permettant la levée des freins périphériques et l'atteinte des objectifs.

Les différentes étapes du parcours d'insertion sont formalisées au travers des CER.

Un travail en coordination avec les référents sociaux, les référents de parcours du service Insertion et les autres services de la Collectivité est indispensable ainsi qu'avec les partenaires territoriaux et institutionnels de l'insertion.

Leurs missions consistent à :

- ✓ animer des RIM afin de présenter le dispositif rSa aux primo-arrivants, évaluer la modalité d'accompagnement la mieux adaptée au parcours de la personne et réaliser le 1er CER
- ✓ accueillir les bénéficiaires
- ✓ établir un diagnostic de la situation professionnelle du bénéficiaire du rSa et un plan d'actions conduisant à l'atteinte des objectifs
- ✓ accompagner le bénéficiaire dans l'élaboration de son projet professionnel en tenant compte de ses souhaits, savoir-faire/être, contraintes/freins mais aussi en le positionnant dans un contexte de réalité
- ✓ déterminer les étapes du parcours d'insertion formalisées au travers des contrats d'engagements réciproques
- ✓ mettre en œuvre, coordonner et évaluer les actions dans le cadre des étapes de parcours en lien avec les objectifs fixés, les adapter et définir les nouvelles actions
- ✓ travailler en coordination avec les référents sociaux, les référents de parcours du service Insertion, les autres services de la Collectivité : BOOST Emploi, clauses, ..., les partenaires territoriaux et institutionnels.

Durée de l'accompagnement : 24 mois

PUBLICS CIBLES

- Les bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de bénéficiaires du rSa accompagnés
- Nombre de sorties du dispositif d'accompagnement
- Nombre de sorties pour emploi / formation
- Taux de contractualisation



Cofinancé par
l'Union européenne



DES PROFESSIONNELS ET DES MÉTIERS POUR ACCOMPAGNER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION N°26 Coach social

- Faciliter le parcours d'insertion et mobiliser les personnes pour une insertion socio professionnelle durable
- Recentrer la personne sur son parcours et travailler avec elle sur ses choix prioritaires pour lever les freins à l'insertion

Descriptif de l'action



Présentation Métier

Il s'agit d'un accompagnement court, personnalisé et renforcé des bénéficiaires du rSa en vue d'une recherche de solutions d'autonomie.

L'action cible un public relevant d'un accompagnement social présentant des freins divers à l'accès à l'emploi mais volontaires pour travailler activement sur leur autonomie.

Ce suivi individualisé recentre la personne au sein du dispositif d'aide et d'accompagnement, comme acteur principal de son propre parcours.

Le coach social a pour mission de :

- ✓ permettre au bénéficiaire du rSa d'établir un auto diagnostic de sa situation socio professionnelle
- ✓ aider le bénéficiaire du rSa à identifier et prioriser les principaux freins pour lui permettre de se mobiliser et résoudre ses difficultés sociales
- ✓ déterminer les étapes de parcours d'insertion formalisées au travers des contrats d'engagements réciproques
- ✓ accompagner le bénéficiaire du rSa dans les différentes étapes de son parcours en s'attachant activement à ce que la personne soit l'initiatrice des démarches à réaliser
- ✓ mettre en œuvre, coordonner et évaluer les actions dans le cadre des étapes de parcours en lien avec les objectifs fixés, les adapter et aider à définir de nouvelles actions
- ✓ rencontrer régulièrement le public (entretien tous les 15 jours, contacts téléphoniques, mail, etc) durant une courte période (6 mois renouvelable 1 fois)
- ✓ travailler en coordination avec les référents sociaux et les référents de parcours
- ✓ évaluer avec les différents référents de parcours (réf pro, AS, coach pro, référents T.H.), les autres services de la collectivité et les partenaires institutionnels, l'orientation vers un accompagnement adapté à la situation du bénéficiaire du rSa
- ✓ développer un partenariat local (connaissance des ressources locales) et institutionnel
- ✓ développer des modalités d'intervention complémentaires au travail individuel : actions collectives, ateliers

Ils participent également à l'animation des Réunions d'Information et de Mobilisation (RIM), pour l'orientation des personnes dès leur entrée dans le dispositif rSa.

Une équipe de 2 coachs sociaux est positionnée sur Brive.

Par équité départementale, un 3^{ème} poste de coach social va être pourvu sur le territoire de Tulle.

Durée de l'accompagnement : 6 mois pouvant être prolongé jusqu'à 12 mois

PUBLICS CIBLES

- Les bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de bénéficiaires du rSa accompagnés
- Nombre de sorties du dispositif d'accompagnement
- Nombre de sorties pour emploi / formation
- Taux de contractualisation



Cofinancé par
l'Union européenne



DES PROFESSIONNELS ET DES MÉTIERS POUR ACCOMPAGNER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION N°27 Réfèrent social

- Aider les personnes à lever les premiers freins à leur insertion
- Faciliter l'insertion sociale

Descriptif de l'action



Présentation Métier

Les référents sociaux mènent des actions auprès de tous les publics : enfants, adolescents, adultes, personnes âgées.

Ils informent les intéressés sur leurs droits en matière de prestations sociales, médicales, d'accès à la formation, au logement. En fonction des situations, ils les orientent vers des lieux d'accueil spécialisés lorsque c'est nécessaire, ou peuvent servir de médiateur lorsque les dossiers sont complexes. Pour cela, ils doivent avoir une parfaite connaissance des institutions, des rouages de l'administration et des démarches à effectuer pour débloquer des situations.

Concernant le dispositif rSa, les référents sociaux interviennent essentiellement sur les freins sociaux périphériques et sont en contact direct avec le service Insertion notamment pour la rédaction des contrats d'engagement réciproques.

Globalement, les référents sociaux :

- ✓ accueillent, écoutent, informent, orientent et accompagnent les personnes et les familles
- ✓ assurent un suivi social renforcé et spécifique auprès de certaines personnes ou familles
- ✓ conseillent les personnes dans les domaines de la vie quotidienne, de l'insertion sociale et professionnelle
- ✓ aident dans la réalisation de démarches administratives et d'accès aux droits, le montage de dossiers.

Plus de 70 référents sociaux interviennent sur l'ensemble du territoire départemental à partir de l'une des 12 MSD - Maison de la Solidarité Départementale.

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de bénéficiaires du rSa suivis
- Nombre de sorties emploi / formation pour les bénéficiaires du rSa
- Taux de contractualisation



DES PROFESSIONNELS ET DES MÉTIERS POUR ACCOMPAGNER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION N°28 Psychologue du travail

- Dynamiser le parcours d'insertion
- Enclencher un processus de changement

Descriptif de l'action



Présentation Métier

Le psychologue du travail rencontre en entretiens individuels les bénéficiaires du rSa, accompagnés par des référents professionnels, dont le projet est peu voire pas évolutif sur la durée.

Par son expertise et son regard sur les potentialités de la personne, il participe à dynamiser le parcours d'insertion et travaille à enclencher un processus de changement dont il déterminera les premières étapes à travers un plan d'action. Il apporte une lecture différente des situations, étayée par sa connaissance du marché du travail et du monde des entreprises et par son expertise sur les processus sociocognitifs

Grâce aux entretiens individuels qu'il réalise, il vise à :

- ✓ évaluer la motivation de la personne, ses potentialités, sa capacité au changement et à réorienter son projet
- ✓ identifier ce qui fait obstacle à la déclinaison du parcours d'insertion
- ✓ écouter les besoins et analyser les situations
- ✓ analyser les processus sociocognitifs à l'œuvre
- ✓ apporter des conseils en matière de recrutement, de marché du travail, de métiers et de fonctionnement des entreprises
- ✓ proposer des actions d'accompagnement adaptées, individuelles et/ou collectives
- ✓ établir un plan d'actions relatif aux premières étapes à activer
- ✓ partager l'expertise avec les référents professionnels pour leur apporter des éléments de compréhension et d'action supplémentaires

Trois rencontres sont prévues puis un temps de restitution de bilan est réalisé avec la personne et son référent.

Il apporte alors des conseils techniques et un appui à la prise de décision auprès des référents sur des situations particulières.

PUBLICS CIBLES

- Les bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de bénéficiaires du rSa accompagnés
- Typologie de sorties
- Freins rencontrés



Cofinancé par
l'Union européenne



DES PROFESSIONNELS ET DES MÉTIERS POUR ACCOMPAGNER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION N°29 Animateur numérique itinérant

- Développer l'autonomie numérique
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes
- Résoudre des problématiques numériques personnelles ciblées collectivement et/ou individuellement

Descriptif de l'action



Présentation Métier

L'animateur numérique a pour mission d'assurer des permanences et ateliers numériques afin de lutter contre la fracture numérique en favorisant l'accès et la maîtrise des compétences numériques de base dans le cadre de démarches d'insertion sociale et professionnelle.
Il se déplace sur l'ensemble du Département.

Ses missions consistent à :

- ✓ assurer des permanences numériques individuelles dans chacune des MSD afin de répondre aux demandes des usagers
- ✓ réaliser un diagnostic numérique et identifier les freins à l'autonomie numérique des personnes
- ✓ construire et animer des ateliers numériques collectifs dans chacune des MSD en lien avec les freins identifiés
- ✓ réaliser des supports pédagogiques: powerpoint et tutoriels dans le cadre des ateliers numériques
- ✓ travailler en coordination avec les référents de parcours de la Collectivité et BOOST Emploi
- ✓ participer aux différentes réunions et aux rencontres avec des partenaires

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de permanences numériques assurées
- Nombre d'ateliers numériques réalisés
- Nombre de participants



Cofinancé par
l'Union européenne



DES PROFESSIONNELS ET DES MÉTIERS POUR ACCOMPAGNER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION N°30

Agent de santé - Infirmier Diplômé d'État (IDE)

- Favoriser l'accès aux soins pour les bénéficiaires du rSa et résoudre les difficultés de santé à l'issue de l'accompagnement
- Réduire les freins à l'employabilité liés aux problématiques de santé

Descriptif de l'action



Présentation Métier

Les missions de l'infirmier consiste à :

- ✓ réaliser un diagnostic "santé" prenant en compte à la fois les demandes et besoins du bénéficiaire et du référent de parcours
- ✓ partager ce diagnostic avec le bénéficiaire et décliner avec lui les objectifs à atteindre
- ✓ mettre en place un plan d'accompagnement santé
- ✓ assurer un accompagnement individualisé du parcours santé
- ✓ permettre une prise ou reprise de contact avec le secteur médical
- ✓ aider le bénéficiaire à prendre conscience des difficultés de santé, d'addiction, de souffrances psychiques et le mobiliser dans la prise en compte de sa pathologie
- ✓ accompagner le bénéficiaire (y compris physiquement) vers la prise en charge de ses difficultés
- ✓ orienter le cas échéant, selon la problématique, vers une prise en charge spécifique
- ✓ coordonner l'action des différents intervenants
- ✓ amener le bénéficiaire à s'engager dans un processus de changement en lui permettant de restaurer l'image de soi, de retrouver une dynamique et d'enclencher de nouvelles motivations en lien avec l'insertion professionnelle
- ✓ favoriser l'accès aux soins et résoudre les difficultés de santé à l'issue du plan d'accompagnement

2 infirmiers interviennent sur le territoire corrézien.

Durée de l'accompagnement : 24 mois

PUBLICS CIBLES

- Les bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de personnes accompagnées
- Problématiques repérées
- Réponses apportées



Cofinancé par
l'Union européenne



DES PROFESSIONNELS ET DES MÉTIERS POUR ACCOMPAGNER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION N°31 Animateur du PTI

- Élaborer et piloter les actions à mettre en œuvre dans le cadre du PTI
- Coordonner les partenaires de l'emploi et de l'insertion
- Développer et enrichir l'offre départementale d'insertion et favoriser l'accès à l'emploi et la formation

Descriptif de l'action



Présentation Métier

Il s'agit de l'animation du Pacte Territorial d'Insertion et de ses fiches action, de leur activation, leur mise en œuvre et leur évaluation.

Pour cela, l'animateur PTI :

- ✓ élabore et rédige les documents stratégiques de la Politique départementale d'insertion
- ✓ pilote la mise en œuvre des actions déployées par le PTI
- ✓ veille à la déclinaison des fiches action
- ✓ rend compte de leurs suivis et évalue leurs avancées
- ✓ présente l'état d'avancement des différentes actions aux agents du service
- ✓ organise la complémentarité des actions et des financements
- ✓ propose la poursuite ou la réorientation des objectifs stratégiques et opérationnels du PTI
- ✓ recense les besoins et pose un diagnostic pour proposer des réponses les plus adaptées aux publics et aux territoires
- ✓ active ou crée les actions d'insertion nécessaires aux publics accompagnés
- ✓ imagine de nouveaux projets réalistes, réalisables et adaptés aux publics et aux territoires
- ✓ organise, prépare et co anime les différents réunions, forums et comités de pilotage
- ✓ assure une veille informationnelle et statistique permanente

Dans un même temps, il doit s'assurer de la bonne coordination et mutualisation de l'ensemble des dispositifs d'insertion et œuvrer à la collaboration entre partenaires.

Il travaille ainsi en étroite collaboration avec tous les acteurs et partenaires institutionnels locaux et développe des partenariats.

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de comité de pilotage
- Nombre de réunions
- Nombre de groupe de travail
- Pourcentage de réalisation d'actions du PTI



Cofinancé par
l'Union européenne



DES PROFESSIONNELS ET DES MÉTIERS POUR ACCOMPAGNER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION N°32 Accompagnement global

- Bénéficier d'un accompagnement collaboratif (social et professionnel) réalisé par un conseiller Pôle emploi et un travailleur social du Conseil départemental
- Se coordonner entre partenaires pour agir simultanément sur les problématiques repérées pour favoriser l'accès à l'emploi et la formation

Descriptif de l'action

L'accompagnement global des demandeurs d'emploi vise à apporter une réponse adaptée aux besoins d'un public particulièrement fragilisé.

Financée par le Fonds Social Européen, cette nouvelle modalité d'accompagnement s'adresse donc aux personnes rencontrant des freins (sociaux, économiques...) à leur recherche d'emploi.

Le principe est de bénéficier d'un accompagnement réalisé par un conseiller Pôle emploi et un travailleur social. Tout en assurant une totale confidentialité sur les actions menées, les conseillers Pôle emploi et les travailleurs sociaux articulent leurs actions pour apporter les réponses les plus adaptées.

Les personnes doivent être inscrites à Pôle emploi.

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa, inscrits à Pôle emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles

TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de personnes entrées en accompagnement global
- Nombre de bénéficiaires du rSa ayant suivi un accompagnement global
- Nombre de sorties de l'accompagnement, positives

